

**MAIRIE DE BRAINS**  
**Loire-Atlantique**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
Le Maire de la Commune de BRAINS,

**N° AGP2026-030**

**OBJET :**

Délégation donnée à  
Mme Cécile BOURREAU,  
6<sup>ème</sup> adjoint

*VU* le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,  
*VU* la délibération n° 2026-014 fixant le nombre des adjoints,  
*VU* le procès - verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026  
*Considérant* que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Mme Cécile BOURREAU, 6<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour intervenir dans les domaines suivants : Enfance, Jeunesse et Scolaire :

- Pour traiter des affaires scolaires et extrascolaires :
  - Relations avec les écoles et les associations de parents d'élèves
  - Restaurant Scolaire
  - Accueil périscolaire
  - Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Maison des Jeunes de Brains et les temps péri-éducatifs
- Pour traiter les festivités avec les écoles.

Ces délégations de fonction couvrent la signature des actes afférents aux matières déléguées, la signature devra être précédée de la mention « par délégation du Maire ».

**ARTICLE 2**

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3**

Ampliation du présent arrêté sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique,
- Annexée au registre de la Commune de Brains.

Mme le Maire  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le : \_\_\_\_\_

Signature :

Fait à BRAINS, le 2 avril 2026

Le Maire  
Laure BESLIER



Publié le : **02 AVR. 2026**